

des sommes plus importantes aux prêts hypothécaires de taux inférieur à ceux du marché. Sixièmement, on pourrait proposer un code unilatéral de la construction de façon à ce que les entrepreneurs ne soient pas obligés de modifier plans et normes d'une municipalité à l'autre. Toutes ces questions, le ministre pourrait les soulever lors de la prochaine conférence tripartite sur le logement.

De nombreux économistes bien connus ont montré que l'inflation des prix du logement ne pourra être enrayerée tant que l'offre n'excédera pas la demande pendant un certain temps. Il n'y a rien que de logique à cela, mais cela impliquerait au minimum 275,000 mises en chantier cette année et non pas 210,000 comme l'a dit le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson). La semaine dernière, lors de la conférence fédérale-provinciale sur le logement, les huit provinces ont demandé à l'unanimité que le nombre de mises en chantier cette année soit porté à 250,000.

Si l'on veut atteindre cet objectif, il faudra manifestement que le ministre tienne sérieusement compte de ces propositions et d'autres propositions. Il faut qu'il comprenne qu'il n'a pas toutes les réponses, ni aucun de nous non plus, et qu'il commence à écouter un peu mieux les autres groupes intéressés dans cette industrie.

J'ai déjà proposé au cours de cette législature au gouvernement d'envisager le recours aux maisons mobiles pour atténuer la crise du logement actuelle. Le secrétaire parlementaire s'est alors montré vivement intéressé et m'a assuré que ma proposition serait étudiée de près. Qu'a-t-on fait à cet égard depuis lors?

Je pense que le ministre a fait des erreurs depuis qu'il occupe son poste, et que certaines d'entre elles ont nui à la vente de maisons. Entre autres gaffes, il y a l'annonce de programmes comme celui de la prime de \$500 sur les nouvelles maisons à prix modéré jusqu'à six mois avant l'entrée en vigueur du programme en question. A cause de cela, les acheteurs éventuels retardent leurs projets en attendant la mise en application prochaine du programme.

Durant l'automne dernier, on a dépensé 3.6 millions de dollars pour une enquête sur le logement qui comportait des questions du genre: «Combien de salles de bain y a-t-il dans votre maison?». Encore une fois, je dois rappeler le projet témoin d'urbanisme de 100 millions de dollars qui, de l'avis du prédecesseur du ministre, n'aurait pas entraîné la construction de nouvelles maisons. Cette somme de 100 millions serait fort utile aux municipalités qui voudraient financer la viabilisation des terrains. Point n'est besoin de toutes ces enquêtes et études.

Comme l'a également reconnu le précédent ministre chargé des Affaires urbaines, il y a un énorme excédent d'enquêtes et de données statistiques dans notre pays. C'est un fait bien connu; on reconnaît les problèmes. Ces enquêtes ne construisent pas de maisons. Je le répète, utilisons plutôt cet argent pour des hypothèques et la construction de maisons à trois chambres sur des terrains viabilisés.

L'étude la plus exhaustive et la plus utile réalisée sous notre gouvernement a été le rapport de 1969, rédigé par le groupe d'étude Hellyer sur le logement et l'aménagement urbain. Mais combien de recommandations faites par ce groupe d'étude ont été mises en œuvre? Bien peu, je crois. Si l'on avait donné suite à ces recommandations et si des mesures efficaces avaient été prises à temps, nous ne connaîtrions pas la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

### Habitation—Loi

Combien avons-nous dépensé depuis six ans en études et enquêtes? Les murs des bureaux des affaires urbaines doivent être couverts de leurs conclusions.

Ce que nous attendons du gouvernement et du ministre actuels, ce n'est pas d'autres beaux discours, d'autres statistiques ou d'autres études, c'est une politique unifiée et plus efficace, des mesures concrètes susceptibles de réduire la paperasserie qu'implique la construction d'une maison, et une aide financière directe aux municipalités pour leur permettre de viabiliser des terrains à un coût raisonnable. Nous n'en attendons rien de moins, monsieur l'Orateur.

**M. F. Oberle (Prince George—Peace River):** Madame l'Orateur, je me réjouis tout particulièrement de voir que l'ancien et l'actuel ministres responsables du logement sont aujourd'hui présents à la Chambre, parce qu'ils constateront que, dans mon discours, je traiterai d'un sujet qui les regarde tous deux: le programme de logement pour les autochtones et d'habitation rurale où les deux ministres ont, à mon avis, commis de graves erreurs.

Avant d'aborder le sujet proprement dit, j'aimerais commenter certains problèmes auxquels je me heurte chaque jour lorsque j'essaie d'expliquer la législation et les programmes actuels à mes commettants. J'ai attendu avec le plus grand intérêt la présentation de ce bill, mais je n'ai pas pour cela retenu mon souffle. Heureusement d'ailleurs, sinon j'en aurais eu le souffle coupé.

Je suis persuadé que, s'il y avait eu un grand homme d'État à la Chambre comme il y en a eu un en Angleterre à une époque, il aurait déclaré que l'on n'a jamais autant parlé pour ne rien dire. Je suis déçu, comme doivent l'être tous les Canadiens, qu'ils habitent au centre ou en banlieue d'une des grandes villes, dans un centre urbain distinct des grandes régions métropolitaines ou dans une région rurale du Canada, parce que le bill ne s'occupe pas des grands problèmes qu'ils connaissent aujourd'hui.

● (1720)

Je trouve absurde que le ministre puisse déclarer que le rêve de posséder une maison privée près d'un centre urbain de notre pays est chose du passé et qu'il ne sera plus possible pour les Canadiens de posséder une maison privée. Avec cette déclaration, on abandonne ou détruit un mode de vie canadien. Mes commettants, ainsi que ceux de mes collègues, réagissent parce que nous-mêmes ne réagissons pas à cette déclaration avec beaucoup d'enthousiasme.

Je ne vois pas dans le bill qu'a présenté et tenté de défendre le ministre tout ce qu'il y trouve. Il a dit que le bill tente de diminuer le coût de la construction en supprimant la taxe de vente fédérale. Plusieurs de mes collègues ont parlé de cette question. La taxe de vente a été réduite à 5 p. 100, mais l'inflation l'annule et il n'y a en fait aucune réduction. Pour se faire sentir, la réduction de la taxe de vente devrait être complète.

En ce qui concerne le loyer élevé de l'argent, le ministre a déclaré qu'il a invité les capitaux privés sur le marché et qu'on réduira considérablement les taux élevés d'intérêt. Le ministre sait quelles mesures il aurait fallu prendre quant aux taux d'intérêt applicables au logement. On lui a déjà suggéré certaines mesures pour attirer les capitaux privés sur le marché de l'habitation.

Il aurait fallu permettre l'investissement de capitaux privés sur le marché de l'habitation et aussi déduire, aux fins de l'impôt sur le revenu, les gains tirés de tels investissements. Je pense cependant que le ministre a tenté de